

Toulon, le 25 OCT. 2012

COMMUNES ARRIVÉ	
REÇU EN MAIRIE DE BRIGNOLES le	
29 OCT. 2012 11848	
Pour Information	Pour Attribution
Nu (s)	Service (s)
C. Bonhis	P. D. ...

SSUF

Monsieur Robert BENEVENTI
Président du Syndicat Mixte
SCoT Provence Méditerranée

A

Monsieur Claude GILARDO
Maire de Brignoles

30 OCT. 2012

Réf: SPM/RB/MB/IB/12/92

Objet: Avis sur le projet de PLU arrêté en date du 28/06/12 par la commune de Brignoles

PJ: 1 décision

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire de la décision du Bureau du 28 Septembre dernier, relative à la demande d'avis sur le PLU arrêté par votre commune, visée par le contrôle de légalité.

Je vous en souhaite une bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Maire et Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Robert BENEVENTI



REÇU D.S.T.U., Le

29 OCT. 2012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU BUREAU SYNDICAL
DU 28 SEPTEMBRE 2012**

NOMBRE DE MEMBRES 14		
Afférents au Bureau Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la décision
14	14	12
OBJET DE LA DECISION		
<p align="center">N°28-09-12/07/54</p> <p>Avis sur le projet de PLU de Brignoles arrêté en date du 28 Juin 2012</p>		
<p>L'an Deux Mil douze et le 28 du mois de Septembre à 9H 00.</p> <p>Le Bureau Syndical du Syndicat Mixte SCOT PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué, a été assemblé en salle de réunion du SITOMAT à Toulon sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u></p> <p>Madame Christine AMRANE, Madame Suzanne ARNAUD, Monsieur Robert BENEVENTI, Monsieur François de CANSON, Monsieur René JOURDAN, Monsieur Henri MACCARIO, Monsieur Guy MENUET, Monsieur Joseph MULE, Madame Danièle TONELLI, Monsieur Albert VATINET</p> <p><u>ETAIT REPRESENTE :</u></p> <p>Pouvoir de Madame Isabelle DURAND à Monsieur Robert BENEVENTI, Pouvoir de Monsieur André GEOFFROY à Monsieur Guy MENUET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS / EXCUSES :</u></p> <p>Monsieur Claude ASTORE, Monsieur Philippe SANS</p>		

OBJET : Avis sur le projet de PLU de Brignoles arrêté en date du 28 Juin 2012

Le Bureau Syndical,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-8 et L.123-9,

VU la délibération n°13-06-08/06/175 portant délégation au bureau du Syndicat Mixte concernant les avis à formuler dans le cadre des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes membres ou limitrophes et des établissements publics ou syndicats Mixtes voisins,

VU le projet de PLU arrêté par la commune de Brignoles par délibération en date du 28 Juin 2012 et ci-annexé,

VU la délibération du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée n°16-10-09/02/220 du 16 octobre 2009 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale,

VU la demande d'avis en date du 23 juillet 2012 formulée par la commune de Brignoles auprès du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT que Brignoles est incluse dans le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Verte limitrophe au Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée,

CONSIDERANT les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée approuvé,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER l'exposé qui précède.

Article 2 :

DE DONNER un avis favorable sur le plan local d'urbanisme tel qu'arrêté par le Conseil Municipal de la commune de Brignoles

*Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois que dessus
Pour extrait certifié conforme à l'original*

POUR : 12
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

28 SEP. 2012

Fait à TOULON, le

Le Président du Bureau Syndical

ROBERT BENEVENTI

